



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Service de l'enseignement technique**  
**Sous-direction des politiques de formation et d'éducation**  
**Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**DGER/SDPFE/2021-439**  
**09/06/2021**

**Date de mise en application :** Immédiate  
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 30/10/2021  
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**  
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**  
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation " Internats d'excellence "

#### **Destinataires d'exécution**

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM  
Établissements d'enseignement agricole publics et privés  
Pour information : Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole

**Résumé :** Mobilisation et participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation " Internats d'excellence " afin de mobiliser encore plus d'établissements agricoles sur les problématiques liées à l'internat.

Cette note de service a pour objet de proposer aux établissements public et privés sous contrat de l'enseignement agricole de participer à la campagne de labellisation « Internat d'excellence », vers un internat du XXIème siècle.

L'Enseignement agricole compte une forte proportion d'internes (environ 60%). L'internat est donc un enjeu fort en termes de réussite scolaire, sociale et professionnelle des apprenants accueillis mais aussi en matière de climat scolaire dans les établissements.

Fort de la dimension éducative des internats dans de nombreux établissements agricoles, il est tout naturel de s'associer à la campagne de labellisation « Internat d'excellence » proposé par le MENJS, avec toutefois quelques adaptations liées aux spécificités de l'enseignement agricole.

L'objectif visé par cette participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation « Internats d'excellence » est de mobiliser encore plus d'établissements agricoles sur les problématiques liées à l'internat.

Le cahier des charges, ci-après, définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat d'excellence, précise le processus de labellisation et les modalités de candidature, notamment le calendrier :

- Date limite de dépôt des candidatures par les DRAAF : 30 septembre 2021
- Sélection des projets retenus et annonce des résultats : 30 octobre 2021

Le dossier de candidature est également téléchargeable sur [chlorofil.fr](https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/internat) :

<https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/internat>

La directrice générale de  
l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Cahier des charges

**« Internat d'Excellence »**

Vers un internat du XXIème siècle



I.	<u>L'INTERNAT DU XXI<sup>e</sup> SIECLE : CRITERES DE LABELLISATION</u> .....	6
1.	<u>Un ancrage territorial affirmé</u> .....	6
2.	<u>Un projet éducatif et pédagogique renforcé</u> .....	7
3.	<u>Une politique de recrutement des élèves adaptée au projet de l'internat</u> .....	7
4.	<u>Un management efficient et des équipes formées aux métiers de l'internat</u> .....	8
5.	<u>Des conditions et des modalités d'hébergement attractives et sécurisantes</u> .....	9
6.	<u>Pilotage du projet</u> .....	11
II.	<u>LES TROIS DECLINAISONS DU LABEL</u> .....	13
1.	<u>Les résidences thématiques</u> .....	13
1.1.	<u>Éléments généraux</u> .....	13
1.2.	<u>Les sept colorations</u> .....	14
	• <u>La résidence Médicis (culturelle et artistique)</u> .....	14
	• <u>La résidence Olympique (sport)</u> .....	17
	• <u>La résidence Digitale (numérique et informatique)</u> .....	21
	• <u>La résidence Monde (internationale)</u> .....	23
	• <u>La résidence Nature (ouverture écologique)</u> .....	26
	• <u>La résidence Sciences</u> .....	27
	• <u>La résidence Métiers</u> .....	27
2.	<u>Les internats d'excellence</u> .....	31
2.1.	<u>Les publics visés</u> .....	32
2.2.	<u>Un cadre d'apprentissage plus favorable pour sécuriser le parcours de l'élève</u> .....	32
2.3.	<u>Les modalités d'accueil</u> .....	32
3.	<u>Les internats du pro</u> .....	33
3.1.	<u>Définition du domaine : l'internat du pro, un épicerie de la vie du lycée professionnel et du Campus des métiers et des qualifications</u> .....	34
3.2.	<u>Eligibilité au label internat du pro : profil du porteur de projet</u> .....	34
3.3.	<u>Nature des projets attendus</u> .....	35
3.4.	<u>Dispositifs et partenariats mobilisables et rôle dans l'opération désignée</u> .....	35
3.5.	<u>Critères d'éligibilité</u> .....	36
3.6.	<u>Processus de labellisation</u> .....	36
III.	<u>PROCESSUS DE LABELLISATION ET MODALITES DE CANDIDATURE</u> .....	37
1.	<u>Critères d'éligibilité</u> .....	38
2.	<u>Critères de sélection</u> .....	38
3.	<u>Modalités de sélection</u> .....	38

4. <u>Durée de validité du label et évaluation.....</u>	<u>37</u>
5. <u>Calendrier.....</u>	<u>38</u>
<u>ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE A LA LABELLISATION.....</u>	<u>39</u>

## Introduction

Formidable levier d'accès à l'enseignement secondaire pour des générations d'élèves, l'internat a été et reste un vecteur essentiel de réussite scolaire. A l'aube de ce nouveau siècle, les défis ont changé mais l'internat demeure un atout pour ceux qui souhaitent en bénéficier. Illustrant notre politique d'égalité des chances, la revitalisation de l'internat permet d'étoffer l'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves, de renforcer le suivi des enseignements et d'enrichir l'offre culturelle et sportive. C'est un élément majeur pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner accès à tous à l'excellence scolaire.

Pour que le développement des structures d'hébergement soit effectif et efficient, il doit s'appuyer sur des projets et une motivation. Pour redonner du souffle à la demande des élèves et des familles et en faire une vitrine du système éducatif français, il faut constamment rechercher l'amélioration qualitative, en phase avec les besoins identifiés des élèves, répondant aux préoccupations des familles et proposant une offre cohérente, adaptée et innovante, ancrée dans les dynamiques territoriales.

Créé pour encourager et développer la politique de revitalisation, **le label « internat d'excellence » permet d'identifier et de reconnaître les internats qui s'inscrivent dans une dynamique de projet. Trois options seront distinguées au sein de ce label : résidences thématiques, internats d'excellence, internats du pro.**

Reposant sur un projet éducatif et pédagogique nécessairement construit en très étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les partenaires des établissements de l'enseignement agricole sur leur territoire, le label constituera une reconnaissance institutionnelle du travail accompli par les établissements d'enseignement. Ce label deviendra également un important outil de communication envers les familles et les élèves en valorisant une véritable implication territoriale et des équipes au sein des établissements.

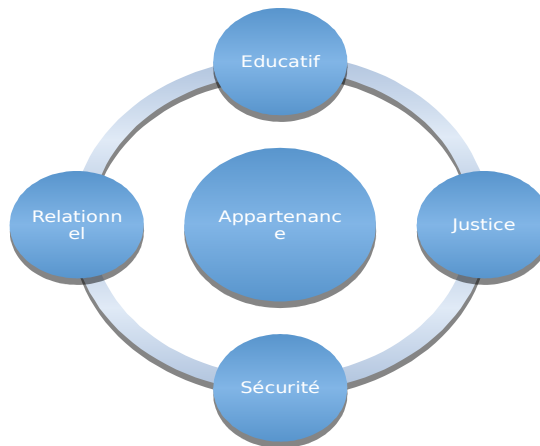
Forts de ces principes, nous nous donnons les moyens de poursuivre la transformation des internats en mettant en place d'ici 2022, des projets innovants qui permettront l'accueil d'élèves supplémentaires. La labellisation présentée ici est complémentaire à l'action déjà entreprise par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche

### **L'internat dans les établissements agricoles : une valeur ajoutée**

L'Enseignement agricole compte une forte proportion d'internes (environ 60%). A quelles conditions l'internat favorise-t-il la réussite scolaire, sociale et professionnelle des apprenants et le climat scolaire dans l'établissement ? Les travaux menés par AgroSup Dijon et Montpellier SupAgro (aujourd'hui Institut Agro –Montpellier SupAgro) à la demande de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, mettent en évidence qu'il n'existe pas un internat – type mais bien des internats tant l'effet établissement est fort. Toutefois, il est possible de distinguer deux grandes catégories d'établissements : ceux qui ont surtout une fonction d'hébergement qu'on pourrait qualifier d'hôtelière, et ceux qui ont une fonction éducative, quand l'internat est considéré comme une micro-société où l'on apprend à travailler, à vivre ensemble, à s'engager...

L'étude a abordé toutes les dimensions de l'internat et ne s'est pas limitée au strict bâti. L'internat renvoie ici à des lieux, des espaces de vie et des espaces temporels rencontrés et éprouvés par les jeunes internes.

Les résultats de cette étude présentés en cinq parties selon les différents climats « le climat relationnel, le climat éducatif, le climat de sécurité, le climat de justice et le climat d'appartenance<sup>1</sup> » permettent de formuler des recommandations pour faire de l'internat un dispositif au service de la réussite personnelle et scolaire des apprenants.



Cette étude a conduit aussi à la création d'un outil : l'arbre de l'internat. Il est conçu pour aider les établissements à réaliser un autodiagnostic de leur internat dans une démarche d'amélioration continue. Cet outil est actuellement en phase de test et sera disponible sur Chlorofil très prochainement. Des actions de formation en direction des équipes en établissement seront mises en place dès 2022

Les établissements souhaitant s'engager dans la labellisation pourront s'appuyer sur les recommandations issues de cette recherche -action et sur l'arbre de l'internat.

Le présent cahier des charges définit les critères d'évaluation et de labellisation des projets d'internat d'excellence du XXI<sup>ème</sup> siècle (I), propose des exemples d'actions et de partenariats pour chacune des trois options du label (II), précise le processus de labellisation et les modalités de candidature (III).

En annexe est présenté le dossier de candidature à la labellisation pour l'un des trois types d'internats d'excellence du XXI<sup>ème</sup> siècle.

<sup>1</sup> Michel Janosz, Patricia Georges, Sophie Parent, « L'environnement socioéducatif à l'école secondaire : un modèle théorique pour guider l'évaluation du milieu », Revue Canadienne de Psycho-Education, Volume 27, numéro 2, 1998, 285-306.





## I. L'INTERNAT DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE – INTERNAT D'EXCELLENCE : CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation d'un internat du XXI<sup>e</sup> siècle doit reposer sur une analyse rigoureuse de la plus-value apportée au parcours de l'élève. Pour juger de sa pertinence 6 critères de labellisation, communs aux trois types d'internats du XXI<sup>e</sup> siècle, ont été dégagés et feront l'objet d'une attention particulière. Ces critères définissent les principes structurants de l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle – l'internat d'excellence.

### 1. Un ancrage territorial affirmé

L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle est pensé au regard des besoins et des opportunités de son environnement, il est ancré dans la dynamique du territoire grâce à une recherche active de partenariats. Il est le vecteur de nouvelles mutualisations et de développement d'initiatives collaboratives en lien direct avec les réalités socio-économiques du territoire. L'élaboration du projet d'internat doit traduire cette démarche.

#### Un pilotage concerté avec tous les acteurs du territoire

- La nouvelle dynamique insufflée par l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle est facteur de développement territorial. Le projet éducatif et pédagogique qui le fonde contribue activement à l'aménagement du territoire : il doit par conséquent associer les collectivités territoriales selon leur champ de compétences (région, département, communes, EPCI) tant dans son élaboration que dans son pilotage.

#### Un projet articulé avec les dynamiques socio-économiques du territoire

- Le projet pédagogique et éducatif de l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle devra reposer sur un diagnostic territorial, prenant en compte les principales données socio-économiques du territoire, ses éventuelles tensions démographiques et ses opportunités (patrimoine, nature, équipements culturels et sportifs) afin de répondre efficacement aux besoins des familles et participer de la valorisation et du développement du territoire.
- L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle contribue à la politique d'accompagnement à l'orientation, à l'évolution de la carte des formations et à son enrichissement. Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le projet académique. Il s'articule de manière cohérente avec les projets et dispositifs influant directement sur les dynamiques territoriales (politique régionale de formation et d'orientation, contrats de ville, cités éducatives, contrats de ruralité...).

**Au-delà du pilotage interne de l'internat, l'établissement et ses équipes démontrent une capacité à évoluer dans un écosystème ouvert sur le territoire en jouant un rôle de premier plan dans le développement de partenariats innovants.**

## 2. Un projet éducatif et pédagogique renforcé

### Une cohérence entre le pédagogique et l'éducatif

- Le projet éducatif et pédagogique de l'internat doit pleinement concourir au projet d'établissement et/ou avec le contrat d'objectifs. Il vise à décloisonner l'internat du reste des activités des élèves en privilégiant la continuité pédagogique et éducative et la cohérence entre les actions proposées sur tous les temps scolaires.
- Une bonne articulation avec les dispositifs proposés par l'établissement est essentielle au bon fonctionnement de l'internat :
  - dans le champ de l'accompagnement personnalisé
  - - dans le champ de la sécurisation des parcours en lien avec les dispositifs d'accompagnement à l'orientation, les « cordées de la réussite » et tout ce qui relève de la connaissance des filières et des métiers ;
    - dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et au développement durable en appui sur les instances de vie collégienne et lycéenne;
    - dans le champ du numérique, des médias et de l'accès aux ressources en appui sur l'éducation aux médias et à l'information et sur le projet documentaire.
    - Dans le champ de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Reposant sur une démarche d'élaboration collective associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans le cadre des instances consultatives et décisionnelles, le projet éducatif et pédagogique constitue le socle de la réussite des élèves internes tant au plan personnel que scolaire.

**Contribuant à forger l'identité de l'établissement, l'élaboration d'un projet éducatif et pédagogique est au centre de la réussite de l'internat du XXI<sup>ème</sup> siècle. Afin d'ancrer l'internat dans une trajectoire de progrès qualitatif en phase avec les préoccupations des familles, l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle propose une offre cohérente, adaptée et innovante au cœur et en appui des dynamiques territoriales**

## 3. Une politique de recrutement des élèves adaptée au projet de l'internat

### Une communication renforcée



L'internat organise par tous les moyens une communication institutionnelle afin que les familles intéressées disposent de toutes les informations sur l'offre pédagogique et éducative liée à l'internat, leur permettant ainsi d'effectuer un choix éclairé. Le site de l'établissement doit comporter une rubrique dédiée et mise à jour.

### Une recherche d'adhésion des familles et des élèves

- L'adhésion des familles au projet pédagogique et éducatif est une condition majeure de la réussite de l'élève. Dans ce cadre doivent être clairement définies les modalités d'accueil, de réunions et de participation des familles et représentants des élèves (journées portes ouvertes, rencontres individuelles, etc.). Comme défini dans le code rural et de la pêche maritime, un rapport pédagogique et éducatif doit être soumis aux conseils d'administration des établissements.

#### Une politique tarifaire et sociale facilitant l'accès à l'internat

- L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle a vocation à accueillir tous les élèves dans le cadre de leur projet d'études sans que la question des ressources financières ne constitue un obstacle. C'est dans cette optique qu'une revalorisation de la prime d'internat a été conduite à l'occasion de la rentrée scolaire 2020. Les modalités d'accès aux divers dispositifs d'aide et de soutien doivent être connues des familles (fiche de renseignement et accompagnement).

**Vecteur d'égalité des chances, l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle repose sur une politique sociale affirmée qui permet aux familles de bien connaître son fonctionnement et les aides auxquelles elle peut prétendre le cas échéant**

#### 4. Un management efficient et des équipes formées

##### Une implication de tous les acteurs de la communauté éducative

- Le projet éducatif et pédagogique devra intégrer la dimension « ressources humaines » dans sa présentation, à la fois dans les modalités de sa conception (définir une équipe de pilotage du projet), mais aussi dans le type d'actions qui seront envisagées en son sein (veiller à associer l'ensemble des personnels) afin qu'il n'y ait pas de scission entre les activités scolaires et celles relevant de la vie de l'internat. Un regard particulier sera porté sur la capacité de l'établissement à pleinement associer les enseignants dans ce domaine.

#### Une politique de recrutement spécifique

- L'« internat du XXIème siècle » doit pouvoir s'appuyer sur une véritable politique de valorisation des missions consacrées à l'internat .
- Dans ce cadre, des fiches de postes spécifiques pourront être rédigées à l'attention des assistants d'éducation qui auront été recrutés en ayant pleinement connaissance des spécificités liées à l'encadrement des internes.
- Les conseillers principaux d'éducation seront les pilotes dans la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique, assumant ainsi une première étape en tant que « chef de projet ».

#### Une politique de formation aux métiers de l'internat pour les assistants d'éducation

- En charge de la formation continue des personnels, le ou la chefd'établissement veillera à inscrire les personnels dédiés à l'internat dans des parcours de formation proposés en lien notamment avec les problématiques adolescentes. A défaut, il ou elle pourra imaginer des formations d'initiative territoriale faisant appel à des formateurs locaux, qui apporteront leur expertise dans les champs de l'accompagnement scolaire et individuel.

**Le volet ressources humaines du projet éducatif et pédagogique est essentiel pour en garantir la mise en œuvre et la pérennité. Confié à la responsabilité de personnels dédiés et formés, l'internat du XXIème siècle permet à l'élève de trouver un cadre de vie et de travail favorisant sa réussite.**

### 5. Des conditions et des modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

#### Un internat souple et ouvert

#### ● Un accès à l'internat assoupli qui répond aux besoins ponctuels des familles

La modulation des conditions d'accueil permet de rendre plus attractif l'internat pour les jeunes et leurs familles. L'internat du XXIe siècle pourra proposer des modalités et des temporalités diversifiées sur la base des exemples déclinés ci-dessous.

**L'internat « à la ville »** permet d'accéder à l'ensemble des services de l'internat, excepté le coucher. L'élève bénéficie dans ce cas d'un accompagnement pour tous les temps scolaires , de tous les repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners) et regagne son domicile seulement pour y dormir.

L'internat « à la carte » sort de son cadre annuel et propose des formules plus souples. L'élève peut être accueilli à l'internat quelques nuits par semaine, un trimestre, sur une période de l'année en particulier, en fonction notamment de ses besoins scolaires (accompagnement scolaire intensif ou préparation d'un examen) ou de sa situation familiale.

### **L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle prend mieux en compte les besoins des élèves et les attentes des familles en modulant les formules d'accueil**

#### **Des espaces attrayants favorisant l'attractivité de l'internat et la réussite des élèves**

Afin d'optimiser la qualité de vie et de travail dans les internats, les maîtres d'ouvrage et les concepteurs recherchent une qualité des espaces permettant d'en faire des lieux particulièrement attrayants en s'inspirant des recommandations ci-dessous.

L'intégration des enjeux de la transition écologique est très fortement encouragée pour tous les internats et plus particulièrement dans les résidences Nature. Elle peut se traduire par la performance énergétique des bâtiments, l'utilisation de matériaux et de procédés minimisant le bilan carbone, une végétalisation des espaces extérieurs voire des toitures et des façades ou encore par des installations favorisant la biodiversité ou la sensibilisation à une agriculture durable.

#### ● **Accès, cheminement et accueil**

Dans la mesure du possible, l'internat fait l'objet d'un accès piéton spécifique. Un contrôle d'accès peut être mis en place afin de sécuriser le bâtiment en veillant à limiter les contraintes pour les internes (par exemple en évitant des plages horaires d'accès rigides).

Dans le cadre de la restauration, le cheminement est éclairé et, si possible, couvert.

L'accueil constitue le premier contact avec l'internat et est régulièrement emprunté par les usagers. Il fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur. Une lumière naturelle abondante peut être recherchée et les matériaux choisis de manière à soigner particulièrement la qualité de cet espace. Il peut être mis à profit pour valoriser les chefs d'œuvre dans les campus des métiers et des qualifications, par exemple.

#### ● **Les locaux de détente et de travail**

Ces locaux sont regroupés et positionnés à l'écart des lieux de sommeil et à proximité des bureaux de l'encadrement.

La qualité acoustique de ces espaces fait l'objet d'une attention particulière. Elle vise à protéger les espaces de travail des éventuelles nuisances sonores extérieures et à optimiser l'absorption des espaces de détente.

Les espaces de travail permettent le travail individuel ainsi qu'en petit groupe. Ils bénéficient d'un équipement et d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI, équipement informatique). Une connexion au très haut débit est nécessaire pour les résidences digitales. Un dispositif de visioconférence est prévu dans les résidences Monde.

#### ● **Le foyer**

C'est un espace dédié aux internes permettant les rencontres, les échanges et la détente. Il est le lieu d'expression de la vie associative et de l'engagement. Son ambiance sonore est particulièrement soignée. Il est équipé de manière à proposer des divertissements, dans la mesure du possible, choisis en associant les internes. Il est positionné à proximité des bureaux de l'encadrement.

### ● **Les locaux de sommeil**

Ils sont conçus de manière à distinguer les unités de sommeil selon le sexe et l'âge des internes. Une modularité des espaces est recherchée pour permettre une adaptation face à l'évolution de la composition des effectifs.

Il est préconisé de concevoir les espaces en unités autonomes comportant chacune un à trois lits maximum. Chaque unité dispose d'un bloc sanitaire équipé d'au moins une douche.

Dans la mesure du possible, les espaces et le mobilier sont configurés de manière à permettre le respect de l'intimité de chacun. Chaque interne bénéficie dans sa chambre d'un coin sommeil et d'un espace de travail. Les chambres ont une vue directe sur l'extérieur et bénéficient d'un éclairage naturel.

Les chambres bénéficient d'infrastructures numériques (connexion internet ou WIFI). Le contrôle d'accès mis en place permet, dans l'idéal, un accès aux chambres à tout moment de la journée.

Chaque assistant d'éducation dispose d'une chambre individuelle équipée d'un bloc sanitaire comprenant une douche. Celle-ci est positionnée au droit d'un point de passage obligé pour les internes.

### ● **Aménagements spécifiques**

Le développement du lien avec l'environnement de l'internat est encouragé. Il peut se traduire par la mise à disposition d'espaces ouverts à la vie associative externe ou encore dédié à l'entrepreneuriat ou aux échanges avec le tissu économique local, notamment dans les résidences Métiers et Sciences.

La réalisation d'installations sportives est également encouragée. Elle est indispensable pour les résidences Olympiques. Lorsque ces installations existent, elles prévoient des vestiaires et des blocs sanitaires dissociés entre filles et garçons et situés à proximité immédiate des installations sportives.

La création d'espaces artistiques (par exemple dédiés au dessin, à la peinture ou la sculpture) est également fortement encouragée, particulièrement dans les résidences Médicis. De larges surfaces murales sont mises à la disposition des internes ainsi que des dispositifs d'affichage. Un éclairage naturel abondant est recherché. Un dispositif d'occultation totale est prévu afin de permettre la vidéo projection. Un espace dédié au dépôt des œuvres est idéalement prévu.

**La qualité de l'hébergement et le cadre de vie d'un élève dans un internat conditionnent sa qualité de vie, son épanouissement et sa réussite. Cela s'inscrit dans les objectifs définis au sein du projet éducatif de l'internat, lui-même en lien avec le projet d'établissement.**

Une offre de restauration qualitative

Un soin particulier est apporté à la composition de tous les repas afin d'offrir des denrées de qualité et des menus adaptés à l'alimentation des jeunes. Il est tenu compte des besoins particuliers liés aux pratiques sportives ou artistiques, ou encore des éventuels problèmes de santé. Les internes peuvent participer à l'élaboration des menus et à la gestion de la restauration, dans le cadre de l'éducation au goût et/ou au développement durable (organisation du tri des déchets par exemple). Une part croissante de produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique devra être recherchée dans l'approvisionnement en denrées.

## 6. Pilotage du projet

### Une dynamique de projet largement explicitée

- Première étape vers la labellisation « internat du XXI<sup>ème</sup> siècle », la démarche de construction du projet éducatif et pédagogique doit pouvoir s'appuyer sur une méthodologie clairement définie et connue de l'ensemble des parties prenantes. C'est de la qualité de cette première étape que dépendra pour beaucoup la qualité du projet d'internat.
- Cette notion de projet recouvre l'ensemble des travaux qui seront opérés durant les étapes préparatoires à la présentation du dossier de candidature dans le cadre des instances nationales de labellisation. Pour assurer la conduite de ces travaux, le ou la chef d'établissement désigne un ou une chef de projet et définit la composition de l'équipe-projet.

### Un(e) chef(fe) de projet bien identifié(e)

- Bien que la responsabilité en incombe au chef d'établissement, ce dernier pourra s'appuyer sur un personnel dédié au sein de son équipe pour piloter les travaux constitutifs du projet éducatif et pédagogique. Les conseillers principaux d'éducation, par leur connaissance experte du fonctionnement de l'internat, pourront assumer cette mission qui devra être parfaitement identifiée au sein de l'établissement.

### Une architecture de gouvernance bien définie

- Préfiguratrice de l'organisation mise en place par le chef d'établissement pour assurer un pilotage efficient de l'internat labellisé, l'équipe ressource sollicitée pour élaborer le projet pourra être constituée en comité de pilotage ou comité opérationnel afin d'assurer une conduite pérenne de la structure. Il conviendra d'en préciser la composition et d'en faire connaître les membres (personnels de la vie scolaire, enseignants, élèves, parents, collectivités territoriales, etc.) en veillant à en garantir la pluralité. C'est notamment au sein de cette instance que pourront être définies les modalités d'évaluation du fonctionnement de l'internat labellisé.

### Une évaluation partagée de l'internat labellisé

- Partie intégrante de l'établissement, l'internat revêt néanmoins des spécificités qui justifient que le projet éducatif et pédagogique qui le porte soit régulièrement interrogé

dans le cadre d'un dispositif d'évaluation. C'est au sein des instances consultatives et décisionnelles de l'établissement que seront discutées puis arrêtées les modalités de cette évaluation. Elle sera par ailleurs intégrée aux dispositifs d'évaluation qui seront mis en place aux plans académique et national pour accompagner la vie et le fonctionnement des établissements. Ces travaux concourront à valoriser l'offre d'hébergement et au-delà l'image de l'établissement qui offrira des conditions de travail et de réussite optimales pour les élèves.

#### Une communication bien organisée

- Élément clé dans le renouveau du système éducatif, l'internat du XXI<sup>e</sup> siècle devra s'inscrire dans une dynamique de communication qui permettra aux élèves, aux familles et plus largement aux partenaires institutionnels d'en mesurer tous les enjeux.
- Dans ce cadre, devront être définis les axes de communication privilégiés par l'établissement porteur du projet pour faire connaître sa structure et ses modalités de fonctionnement en lien avec les autorités académiques.

- II. **L'élaboration du projet d'internat, première étape vers la labellisation, impose de définir des modalités particulières de pilotage. C'est de la qualité de ces travaux et de leur dimension collective que dépendra pour beaucoup la valeur d'un internat du XXI<sup>e</sup> siècle qui doit être perçu comme une vitrine des innovations du système**

L  
E  
S

#### TROIS DECLINAISONS DU LABEL

### 1. Les résidences thématiques

#### 1.1. Éléments généraux

##### Les enjeux et opportunités

Le nouveau concept de résidences à thème vise à répondre aux enjeux de revitalisation des territoires. La résidence thématique est particulièrement adaptée aux collèges des territoires ruraux et de montagne mais pourrait être étendue aux lycées de ces mêmes territoires et répondre aussi aux problématiques des villes moyennes.

##### Le nécessaire ancrage territorial

La thématique (ou coloration) retenue est nécessairement cohérente avec les opportunités et ressources du territoire. La résidence à thèmes doit constituer un point de rayonnement culturel pour son territoire.

##### Le principe de la coloration



Le principe du thème ou de la coloration assure une meilleure lisibilité de l'offre éducative de l'internat et de son établissement porteur. Les colorations proposées ne sont pas exclusives l'une de l'autre et pourront être cumulées dans un même établissement, dans la mesure où elles s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble - l'accompagnement pédagogique et le projet éducatif demeurant l'élément incontournable des résidences thématiques.

La thématique retenue peut également constituer une déclinaison de l'une des sept thématiques, par exemple les arts du cirque pour la coloration « arts ».

. Des DNL thématiques apporteraient une plus-value au projet et constitueraient par exemple un facteur d'attractivité.

**Un point de vigilance est à noter : la résidence thématique ne propose pas une thématique de spécialisation pour les élèves scolarisés, mais constitue une offre d'actions éducatives mises en cohérence autour d'une ou plusieurs thématiques pour un public divers.**

## 1.2. Les sept colorations

- **La résidence Médicis (culturelle et artistique)**

### **Définition du domaine**

Les arts et la culture participant à l'émancipation de chacun et à l'égalité des chances, le Président de la République s'est engagé à ce que tous les enfants bénéficient d'un parcours artistique et culturel de qualité. De l'école au lycée, il s'agit de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Celui-ci se définit par l'ensemble des connaissances acquises mais aussi par des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

*Eléments de contexte /actualité :*

- Les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et de la culture sont mobilisés afin que l'objectif de 100% d'élèves ayant accès à une éducation artistique et culturelle soit atteint à la fin du quinquennat.
- Le plan « A l'école des arts et de la culture » porté par les deux ministres affirme 5 priorités culturelles, à savoir le chant, la lecture, l'éducation au regard, l'expression orale et l'éducation à l'image. Une attention est également portée aux territoires les plus éloignés géographiquement ou socialement, ainsi qu'aux lycées professionnels.

### **Dispositifs et partenariats mobilisables**

Pour permettre aux élèves internes de mener des projets artistiques et culturels de qualité dans le cadre des « Résidences Médicis », les ressources culturelles du territoire devront être mobilisées. La mobilisation des artistes-intervenants culturels au sein de cette structure sera à privilégier afin de favoriser une pratique intensive et d'excellence pour certains, compatible avec une pratique d'initiation pour d'autres.

A ce titre, l'implantation de ces résidences devra se faire en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Les délégués académiques à l'action culturelle et les chargés de mission « culture » dans les DRAAF, pourront utilement être associés à l'élaboration du projet afin de mobiliser tous les partenariats culturels. Par exemple, la recherche d'un partenariat avec un conservatoire de région (ou autre structure labellisée en fonction du domaine concerné) permettrait d'attirer les élèves souhaitant bénéficier d'une pratique artistique plus intensive.

Enfin, les dispositifs type classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre...) peuvent convenir aux résidences Médicis car ils permettent une pratique artistique de bon niveau avec des aménagements d'horaires.

### **Ressources**

- le site [esc@les](mailto:esc@les), onglet [Ressources], des ressources sur le théâtre, le cinéma, l'écriture, les arts du cirque, les jardins.. : <http://escales.ensfea.fr/>

- des projets : la lettre électronique du réseau national « Animation et développement culturel » : <https://education-socioculturelle.ensfea.fr/adc-lettre-info/>

- un exemple de résidence graphisme/illustration sur la relation Homme /Animal :

<https://education-socioculturelle.ensfea.fr/marine-giacomi-entretien-avec-une-artiste-en-residence/>

- <https://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>
- [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines\\_artistiques/49/9/2013\\_EA\\_C\\_guide\\_bdef\\_287499.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EA_C_guide_bdef_287499.pdf)
- [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines\\_artistiques/95/2/Charte\\_EAC\\_Octobre\\_2018\\_1026952.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/95/2/Charte_EAC_Octobre_2018_1026952.pdf)
- <https://eduscol.education.fr/education-musicale/sinformer/les-enseignements-particuliers/les-cha-classes-a-horaires-amenages.html>
- <https://eduscol.education.fr/theatre>
- <https://eduscol.education.fr/cinema>

- **La résidence Olympique (sport)**

### **Définition du domaine**

Elément clé de l'apprentissage des règles de vie en société et du respect d'autrui, la pratique sportive doit être favorisée dans l'ensemble des espaces scolaires. Tout en répondant au besoin et au plaisir de l'exercice physique pour l'enfant et l'adolescent, l'activité sportive contribue à développer le sens de l'effort et de la persévérance. Elle permet en outre d'apprendre à mieux se connaître et à mieux aller vers les autres, créant ainsi les conditions idéales pour l'éducation à la responsabilité et à l'autonomie. En permettant aux élèves de mettre en actes des valeurs morales et sociales fondamentales comme le respect des règles collectives ou le respect de soi-même et d'autrui, la pratique sportive contribue aussi à l'égalité des chances et à l'intégration, donnant ainsi à tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. La pratique sportive contribue à promouvoir le respect de l'éthique et des valeurs éducatives et humanistes du sport. Elle donne sens à la notion de "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. Elle participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves.

C'est donc l'apprentissage de la citoyenneté qui sera ainsi favorisé par le développement de la pratique sportive au sein de résidences thématiques qui leur seront dédiées.

### **Dispositifs et partenariats mobilisables**

La pratique sportive sur laquelle se fonde le projet de résidence thématique ne saurait se confondre avec les seuls cours d'éducation physique et sportive ou avec les activités proposées dans le cadre de l'association sportive. Il s'agit ici, sans discrimination aucune, d'amener des élèves qui n'ont pas ou peu d'expérience sportive à découvrir ce que cette pratique, dans le contexte particulier de l'internat, peut leur apporter en matière de développement scolaire et personnel.

Les spécialités proposées pour développer des résidences thématiques sportives devront impérativement être conçues sur la base des opportunités du territoire en gardant à l'esprit que le dispositif ne saurait se substituer aux sections sportives dont l'ouverture est soumise à l'arbitrage de l'autorité académique. La finalité des dispositifs organisés dans le cadre des résidences thématiques sportives n'exclut pas des coopérations avec les associations et

sections sportives présentes au sein de l'établissement mais il ne s'agira pas de former des sportifs de haut niveau dont la prise en charge relève des instances sportives fédérales.

La recherche d'innovations éducatives et pédagogiques devra être au cœur du projet de résidence thématique en gardant à l'esprit qu'il faudra que les dispositifs mis en place apportent aux élèves internes une plus-value à la hauteur de l'investissement de l'élève et de sa famille qui auront fait le choix de l'internat.

L'on veillera également à ce que la coloration de la thématique profite à l'ensemble de l'établissement afin que des activités proposées dans ce cadre permettent d'associer élèves internes et externes.

Afin de développer le projet de résidence thématique il conviendra de prendre appui sur différents niveaux de dispositifs et de partenariats :

#### Au niveau de l'établissement :

- ✎ avec l'association sportive et le cas échéant avec la section sportive déjà implantée en veillant à mutualiser la gestion des équipements et des espaces en accord avec les enseignants ;
- ✎ avec l'enseignant(e) coordonnateur(trice) d'EPS pour co-construire le projet de résidence thématique ;
- ✎ avec les acteurs engagés dans la mise en œuvre des diverses composantes de l'accompagnement pédagogique organisé pour les élèves rencontrant des difficultés. Notamment dans le cadre du volet sportif de l'accompagnement éducatif en éducation prioritaire par exemple qui repose souvent sur des partenariats forts avec des clubs sportifs locaux.

#### Au niveau de l'environnement territorial et institutionnel :

- ✎ avec les collectivités territoriales dans le cadre de la mise à disposition des lieux d'activités et des équipements ;
- ✎ avec les clubs sportifs locaux pour fixer les termes de conventions permettant de développer des activités proposées aux internes.
- ✎ Avec le réseau national Développement des pratiques sportives dans l'enseignement agricole (<https://wikis.cdrflorac.fr/wikis/sportea/wakka.php?wiki=PagePrincipale>)

#### ***Rappels des dispositifs et des partenariats mobilisables***

#### L'UNSS

Le projet porteur de la thématique sportive de la résidence prendra appui sur les dispositifs nationaux et leurs déclinaison locale pour ce qui concerne la pratique sportive : l'association sportive de l'établissement et l'UNSS. Les objectifs de l'UNSS qui doit assurer la promotion de la pratique sportive dans le second degré sont de nature :

- o sportive : faire pratiquer des activités sportives dans un cadre institutionnel d'état ;
- o éducative: sensibilisation à la vie associative ;
- o culturelle : s'approprier le sport et les pratiques corporelles comme fait de culture.

Ces objectifs sont rappelés dans la Charte du sport scolaire du second degré qui pose le principe d'une double finalité à la pratique sportive :

- o la pratique du sport par le plus grand nombre dans le respect de l'éthique sportive et humaniste ;
- o l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté avec recherche d'assimilation et d'intégration.

C'est donc bien l'amélioration de la formation du futur citoyen qui est au cœur de la pratique sportive et c'est dans ce cadre qu'il conviendra de prendre appui sur l'UNSS pour envisager les partenariats nécessaires à la création d'une résidence thématique « sport ».

Les dispositifs « Semaine Santé et Développement durable », cours de Pluri ou d'EIE peuvent être des supports intéressants.

## Ressources

Sites à consulter :

- o <https://eduscol.education.fr/cid47156/sport-scolaire-et-eps.html>
- o <https://eduscol.education.fr/cid45656/un-temps-passerelle-entre-ecole-famille.html>
- o [https://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html#L\\_accompagnement\\_pedagogique](https://www.education.gouv.fr/cid48653/les-dispositifs-d-accompagnement-des-collegiens.html#L_accompagnement_pedagogique)
- o <https://eduscol.education.fr/cid60234/vade-mecum-sur-les-pratiques-sportives-a-l-ecole.html>
- o [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/sport/79/4/2012\\_vademecum\\_pratiquessportives\\_213794.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/sport/79/4/2012_vademecum_pratiquessportives_213794.pdf)
- o <https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche7962.pdf>
- o <https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche6410.pdf>
- o [https://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/57/1/DEPP-NI-2011-31-effets-experimentation-cours-matin-sport-apres-midi\\_203571.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/2011/57/1/DEPP-NI-2011-31-effets-experimentation-cours-matin-sport-apres-midi_203571.pdf)
- o [http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/Cahier\\_des\\_charges\\_experimentatio\\_n\\_cours\\_le\\_matin\\_sport\\_l\\_apres\\_midi.pdf](http://webetab.ac-bordeaux.fr/Pedagogie/EPS/spip/IMG/pdf/Cahier_des_charges_experimentatio_n_cours_le_matin_sport_l_apres_midi.pdf)

## Exemples d'actions

En plus d'actions à caractère pédagogique permettant en interdisciplinarité d'évoquer les questions liées à la santé et au bien-être , développer des actions plus en lien avec la pratique sportive. Dans ce cadre, en lien avec l'UNSS et les enseignants d'EPS de l'établissement porteur de la résidence thématique :

- Organisation de rencontres sportives internes à l'établissement en collaboration avec le conseil des délégués, l'ALESA et l'ASC .
- Organisation de rencontres sportives entre résidences thématiques « sport » sur des niveaux académiques et inter-académique avec hébergement croisé des élèves participants.

- Organisation de séjours permettant aux internes des résidences thématiques de participer à des événements sportifs d'importance tant au plan local que national.
- Mise en réseau des résidences thématiques « sport » d'une même académie ou d'une même région académique pour organiser des séjours sportifs autour de disciplines sportives différentes.
- Sous réserve de places disponibles, ouvrir la résidence thématique à des séjours sport et découverte du territoire à d'autres établissements pour encourager la mobilité des élèves et confier à ceux-ci une part de l'organisation et de l'encadrement des participants pour les responsabiliser.
- Participation au programme « Génération 2024 » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour permettre aux internes d'assister à des compétitions et d'assurer ainsi une visibilité à leur établissement.
- Parrainage des résidences thématiques par des sportifs de haut niveau en leur demandant d'assurer le suivi d'une promotion. Dans ce cadre, établir des conventions avec les fédérations sportives.
- Donner le nom d'un sportif emblématique à la résidence thématique pour lui donner une identité propre et oublier la notion d'internat classique.
- **La résidence Digitale (numérique et informatique)**

### **Définition du domaine**

La maîtrise des compétences numériques est indispensable pour permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques et pour garantir une insertion professionnelle réussie. En effet, l'usage éducatif du numérique contribue au développement de compétences clés de la société et du monde professionnel du XXI<sup>e</sup> siècle : la créativité, l'innovation, le travail en groupe, le travail en mode projet ou encore l'autonomie. L'institution scolaire s'est saisie de cet enjeu en renforçant la présence du numérique dans les enseignements et en généralisant progressivement la certification des compétences numériques pour les élèves de troisième et les lycéens du cycle terminal (certification Pix) en référence au cadre de référence des compétences numériques (CRCN). L'acquisition de ces compétences passe souvent par des expériences concrètes que les élèves peuvent vivre et poursuivre, dans un cadre scolaire ou hors temps scolaire. La fabrication numérique, la robotique, l'électronique, la réalité virtuelle ou augmentée sont des leviers importants de motivation, de valorisation. De même, dans une société marquée par l'abondance des informations, l'éducation aux médias et à l'information (EMI) permet aux élèves d'apprendre à devenir des usagers des médias et d'Internet conscients de leurs droits et devoirs et maîtrisant leur identité numérique. L'EMI vise à permettre aux élèves "un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion" et à les rendre capables de "se référer aux règles de base du droit d'expression et de publication en particulier sur les réseaux". Elle permet de participer à la prévention du cyber-harcèlement et des cyber violences.

### **Dispositifs et partenariats mobilisables**

De nombreux partenariats publics et privés ont été formalisés avec l'Etat dans le domaine du numérique. Ils concernent principalement les collectivités territoriales afin d'assurer l'équité

territoriale dans les domaines des infrastructures et des services (matériels, infrastructures réseaux, serveurs, espace numérique de travail, accompagnement des acteurs) et des partenaires privés à travers des conventions de coopération pour favoriser le développement de l'usage des technologies numériques dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le dispositif *Archiclasse* développé par la direction du numérique éducatif du MENJS est destiné à accompagner les collectivités territoriales dans leur projet d'architecture scolaire. Il met à leur disposition une démarche, des outils et des témoignages de projets de conceptions d'espaces d'apprentissage et de vie scolaire.

Des associations et des partenaires proposent des activités et des espaces éducatifs (fablab, tiers-lieux, makerspace) complémentaires dans le respect des projets d'établissement.

Les opérateurs de l'Etat tels que le CNED sont également mobilisables afin de proposer aux élèves, en dehors des heures de cours, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chacun a ainsi la possibilité de travailler en autonomie et à son rythme.

Pour privilégier une pratique numérique ou d'éducation aux médias fondée sur l'expérimentation et le mode projet, des partenariats locaux avec les différents acteurs du monde numérique, des médias, de la robotique, de la réalité virtuelle ou augmentée peuvent être noués (ateliers Canopé, Clémi, laboratoires scientifiques, organismes de recherches, associations, universités, industriels, médias nationaux, délocalisés ou locaux, écoles de journalisme, festivals). Ils peuvent s'inscrire opportunément dans les événements tels que la semaine de l'éducation aux médias, la semaine des mathématiques et du numérique, ou se nourrir de la participation aux nombreux concours nationaux ou locaux proposés dans ce domaine (Médiatiks, Castor, classe presse, etc.).

## Ressources

- <https://www.tice-education.fr/>
- <https://www.education.gouv.fr/cid133192/le-numerique-service-ecole-confiance.html>
- [Décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques \(JO du 01-09-2019\)](#)
- <https://archiclasse.education.fr/>
- <https://eduscol.education.fr/pid29737/education-aux-medias-et-a-l-information.html>
- <https://eduscol.education.fr/cid47920/programme-des-actions-educatives-2018-2019.html>
- <https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>
- [Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat \(JO du 01-09-2019\)](#)
- [Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation \(JO du 01-09-2019\)](#)
- [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/CRCNum/54/4/Fichememo\\_CRCN\\_1225\\_544.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/CRCNum/54/4/Fichememo_CRCN_1225_544.pdf)
- <https://eduscol.education.fr/pid37663/des-ressources-numeriques-pour-l-ecole-avec-le-soutien-d-edu-up.html>
- <https://www.clemi.fr/>
- <https://www.tice-education.fr/component/tags/tag/concours>

## Exemples d'actions

voir la revue Champs Culturels N°28 « Culture numérique et pratiques numériques des jeunes » : <https://education-socioculturelle.ensfea.fr/wp-content/uploads/sites/19/2017/09/CC28.pdf>

- Scénarios pédagogiques pour la Réalité virtuelle immersive dans l'enseignant <https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche11472.pdf>
- <https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche8950.pdf>
- <https://www.francebleu.fr/infos/medias-people/classe-media-au-fait-c-est-quoi-une-information-1572972161>

- **La résidence Monde (internationale)**

### Définition du domaine

L'ouverture internationale et/ou européenne permet de renforcer la dimension linguistique dans la formation, d'encourager l'émergence de pratiques innovantes, d'améliorer la qualité des systèmes éducatifs et la compréhension mutuelle, en développant notamment la mobilité des apprenants et des enseignants et en encourageant les échanges entre les acteurs européens. Elle permet d'élever les compétences de compréhension et d'expression orales et écrites des élèves pour en faire des citoyens capables de communiquer couramment dans au moins une langue étrangère. Différents dispositifs nationaux ou académiques mis en œuvre dans le cadre de l'ouverture internationale et européenne existent, qui peuvent être utilisés pour créer ou renforcer une dynamique de projet d'établissement, dans une démarche qualité, afin de développer l'attractivité des établissements dotés d'un internat du XXIe siècle et de les doter d'une identité et d'un profil spécifiques. Ces dispositifs doivent être complémentaires pour favoriser la construction de la citoyenneté de l'élève.

### Dispositifs et partenariats mobilisables

Il s'agit de mettre en œuvre des innovations éducatives et pédagogiques qui offrent différentes possibilités aux élèves internes souhaitant approfondir ou maîtriser les langues vivantes, construire leur citoyenneté et devenir mobiles. Pour cela, il convient de leur permettre d'avoir une connaissance approfondie de la langue et de la culture du ou des pays-cibles : échanges collectifs ou individuels avec des établissements étrangers, séjours linguistiques, échanges à distance (visio et/ou audio conférence avec des élèves étrangers), participation à des événements du type Semaine européenne des arts, Mois de l'Europe, Journée européenne des Langues....

De nombreux acteurs peuvent être sollicités, à tous les niveaux, pour apporter de la matière et donner corps à l'ouverture européenne et internationale :

- ✎ Localement : on distinguera plus particulièrement les collectivités territoriales, les centres de ressources de type médiathèque gérés par des intercommunalités ou des communes et les diffuseurs institutionnels de culture, musées et autres acteurs.
- ✎ Au niveau régional et/ou national : avec des producteurs et des diffuseurs de ressources, les centres d'information Europe Direct, pour garantir aux élèves et aux équipes un accès facilité et gratuit à des ressources culturelles variées.



- ✎ À l'international : avec des établissements étrangers partenaires (échanges et appariements).

L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle a le devoir d'ouvrir ses élèves au monde plus largement encore que dans les autres établissements.

La mise en œuvre des projets européens et internationaux peut s'appuyer sur les dispositifs nationaux existants mais aussi sur des projets locaux innovants, en lien avec les différents acteurs :

- ✎ Label Euroscol pour les établissements qui développent une stratégie active en faveur des langues et de l'ouverture européenne et internationale, avec le soutien des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) qui le mettent en œuvre.
- ✎ Création de jumelages numériques avec des établissements ou élèves étrangers pour développer des échanges, au moyen notamment de l'outil européen eTwinning. Ces jumelages doivent autant que possible, dans une démarche de projet pluridisciplinaire, allier langue étrangère, sport, culture, enseignements artistiques, enseignements scientifiques... Ils doivent permettre aux collégiens et lycéens d'entrer en contact avec un élève d'un établissement étranger, interne lui aussi ou non. Les échanges peuvent se prolonger à distance individuellement, entre élèves, dans le cadre des activités structurées du cours, ou dans un espace plus libre, extra-scolaire, en associant si possible l'assistant disponible.
- ✎ Développement d'échanges individuels d'élèves sur le modèle du programme franco-allemand « Brigitte Sauzay » : la plupart des académies ont développé, en lien ou à l'initiative des services linguistiques et éducatifs des ambassades, des échanges similaires. Dans le cadre de ces programmes, les académies reçoivent des ambassades partenaires des candidatures d'élèves étrangers souhaitant effectuer des échanges avec des élèves français (un séjour dans la famille et l'établissement français, et un séjour réciproque dans la famille et l'établissement étranger). Les DAREIC pourraient par exemple orienter une partie des candidatures d'élèves étrangers vers les collèges et lycées « Internats du XXI<sup>e</sup> siècle ». L'intérêt des familles pour ce type d'échanges est en constante augmentation depuis quelques années, et on peut penser que le public des internats est susceptible de s'y prêter plus facilement que d'autres.
- ✎ Un projet Erasmus+ en consortium peut être porté par les services académiques, pour rendre parfaite la viabilité des programmes d'échanges individuels, et pour les rendre attractifs aux yeux des familles.
- ✎ Soutien renforcé au montage de projets Erasmus+ dans les établissements concernés, par les DAREIC (journées de formation, aide à la recherche de partenaires, ateliers d'écriture du projet, aide à la rédaction du rapport intermédiaire et du rapport final, suivi de réalisation en cas de besoin, etc.).
- ✎ Introduction de dispositifs linguistiques : classes d'immersion, disciplines non linguistiques, anglais, allemand, espagnol renforcés, sections européennes, etc.
- ✎ Utilisation de ressources pédagogiques variées pour enrichir les temps à l'internat, en privilégiant l'accès à des ressources numériques interactives pouvant faciliter les échanges en langues étrangères le soir et le mercredi après-midi. Un des objectifs est

de favoriser des moments de pratique de la langue dans l'internat (films, émissions, journaux télévisés, sites de médias étrangers, etc.).

- ✎ Développement des doubles thématiques langue et musique d'une part, et langue et sport d'autre part, dans les internats engagés sur des projets musicaux ou classe à horaires aménagés musique ou à sections sportives.

## Ressources

- ✎ Circulaire n°2016-091 du 15 juin 2016 relative à la Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde
- ✎ Sites à consulter :
  - o <https://eduscol.education.fr/pid33032/l-ouverture-internationale.html>
  - o <https://eduscol.education.fr/cid144760/euroscol-label-des-ecoles-des-etablissements-scolaires.html>
  - o <https://eduscol.education.fr/cid47418/echanges-a-distance-etwinning.html>
  - o <https://eduscol.education.fr/cid48124/erasmus.html>
  - o <https://eduscol.education.fr/pid23143/partenariats-scolaires-et-mobilites.html>
  - o <https://eduscol.education.fr/pid37823/mobilite-des-eleves.html>

## Exemples d'actions

- ✎ Séjour pendant les congés scolaires dans des internats pour bénéficier d'un accompagnement/perfectionnement linguistique.
- ✎ Un tutorat par des temps de préparation et de conseils pour les élèves qui souhaitent parler couramment une langue, pour faciliter les études supérieures et l'insertion dans la vie professionnelle.
- ✎ Organisations par les internes français et internationaux de rencontres européennes et internationales pour favoriser la culture des échanges entre élèves, de l'enrichissement et du respect des uns et des autres, de l'ouverture citoyenne.
- ✎ Stages de vacances à l'internat : révisions des examens, préparation du passage en classe supérieure ...
- ✎ Développement du sentiment d'appartenance à la communauté européenne.
- ✎ Échanges virtuels.
- ✎ Accueil de correspondants étrangers et d'assistants de langue peut être développé avec une partie de leurs interventions sur des créneaux réservés aux collégiens et en particulier aux internes puisque la plupart des étudiants résident dans les établissements.

Quelques exemples d'actions, de programmes ou de stratégies qui peuvent aider à construire l'identité européenne, internationale et linguistique d'un internat du XXI<sup>e</sup> siècle, et dans lesquels les ressources de l'internat (notamment pour ce qui concerne l'accueil, mais aussi en termes de cohésion et de travail d'équipe de la part des élèves internes) peuvent jouer un rôle moteur :

- [http://www.ac-clermont.fr/actualite/sport-en-allemand-et-en-anglais-2018-12-12/europe-et-international-7/?tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=946](http://www.ac-clermont.fr/actualite/sport-en-allemand-et-en-anglais-2018-12-12/europe-et-international-7/?tx_ttnews%5BbackPid%5D=946)
- [http://www.ac-clermont.fr/actualite/un-echange-inscrit-dans-la-duree-2019-02-01/europe-et-international-7/?tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=946](http://www.ac-clermont.fr/actualite/un-echange-inscrit-dans-la-duree-2019-02-01/europe-et-international-7/?tx_ttnews%5BbackPid%5D=946)
- [http://www.ac-clermont.fr/actualite/yourope-en-thuringe-2018-11-21/europe-et-international-7/?tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=13060](http://www.ac-clermont.fr/actualite/yourope-en-thuringe-2018-11-21/europe-et-international-7/?tx_ttnews%5BbackPid%5D=13060)
- [Anglais-Allemand à Lapalisse dans l'Allier et section sportive scolaire football et rugby](#)
- [Anglais-Espagnol à Rochefort-Montagne dans le Puy-de-Dôme et section sportive scolaire rugby](#)
- <http://www.ac-grenoble.fr/pid37736/projets-individuels-collegiens-lyceens.html>

- **La résidence Nature (ouverture écologique)**

### Définition du domaine

L'école de la République est à la fois le vecteur, par l'éducation et la formation, et le lieu, par la gestion du bâti et par ses actions concrètes, de la transition écologique et du développement durable. L'éducation au développement durable invite ainsi à tisser des réseaux transversaux de connaissances et de compétences entre les enseignements, les projets d'établissements et les nombreuses initiatives comme les actions éducatives et culturelles conduites sur le temps scolaire ou en dehors du temps scolaire, avec les partenaires de l'École. Elle occupe donc une place particulière dans les projets éducatifs qui articulent exigences pédagogiques des établissements et activités périscolaires locales. D'ores et déjà, les élèves et les enseignants sont résolument engagés dans ce nouveau défi collectif, et mobilisés à la fois dans leurs classes, notamment grâce aux écoresponsables de l'enseignement agricole.

Les internats constituent un relais particulièrement pertinent pour le déploiement de cette stratégie « climat », dans la mesure où ils permettent d'assurer une continuité de l'action au bénéfice des élèves qui sont le plus continûment en contact avec l'écosystème de l'établissement. Le climat externe est ainsi un facteur de régénération du climat interne, en donnant un sens et des objectifs ancrés dans les préoccupations des générations actuelles et futures au vivre ensemble, rejoignant des préoccupations de santé et de bien-être, ainsi que d'action citoyenne, déclinable sur le temps scolaire et périscolaire.

Quelle que soit la vocation des établissements d'enseignement et le choix de thématique prioritaire des internats, ces objectifs - liés à la protection de la biodiversité, à la lutte contre le réchauffement climatique et d'une façon plus globale la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable établis en 2015 par les Nations Unies et rassemblés dans l'agenda 2030 – trouvent donc là un espace d'expérimentation particulièrement fertile.

Les internats à Objectifs de développement durable (ODD) peuvent ainsi contribuer à des partenariats locaux durables, en milieu rural comme urbain, tout en fixant une identité d'établissement grâce à un internat fer de lance des projets environnementaux, en lien notamment avec les éco-délégués et les écoresponsables.

Ils contribueront par là au rayonnement régional et national de ces établissements en phase avec l'un des principaux enjeux contemporains, l'enjeu climatique.

## **Dispositifs et partenariats mobilisables**

La note de service DGER n°445 du 16 mai 2017 pour l'enseignement agricole appelle un dialogue avec les collectivités territoriales, qui sont les partenaires essentiels de cette éducation transversale.

Depuis quelques années, les relations entre les collectivités territoriales et les académies se densifient régulièrement dans le champ de l'éducation au développement durable. En effet, les collectivités, en particulier les conseils départementaux et régionaux, sont de plus en plus nombreux à lancer des appels à projets en direction des collèges et des lycées.

Par ailleurs, depuis le début des années 2000, un nombre croissant de nouveaux établissements, parfois dotés d'internats, sont conçus et construits en intégrant les principes des labels de « haute qualité environnementale » (HQE) ou de « bâtiments basse consommation » (BBC).

Dans le même temps, les académies ont porté les premières phases de généralisation de l'éducation au développement durable, dont la première génération de projets pédagogiques labellisés « école/établissement en démarche globale de développement durable ». Ce label est attribué à des projets pédagogiques validés par le conseil d'administration des établissements, conçus d'emblée comme pluriannuels et qui combinent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance du bâtiment et l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat, notamment avec les acteurs territoriaux.

Les collaborations territoriales au service du développement durable constituent donc un axe de progrès majeur de chaque établissement.

Dans le cadre d'un internat, un parcours éducatif spécifique peut être déployé en recourant aux collectivités territoriales, qui peuvent être sollicitées au titre de compétences obligatoires ou facultatives.

A cet égard, les conseils départementaux ont des compétences spécifiques dans le secteur du développement durable : par exemple, les PDIPR (plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée), les ENS (espaces naturels sensibles) ; la trame verte et bleue (article L.371-1 du code de l'environnement), qui vise à freiner l'érosion de la biodiversité résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces ; l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau transférés par l'Etat aux départements ...

Les conseils régionaux constituent également des partenaires précieux pour tout projet « environnemental ». Ils ont en particulier à leur charge la planification de la prévention et de la gestion des déchets (suivi, évaluation et révision du plan régional de prévention et de gestion des déchets et animation territoriale). En ce qui concerne l'eau, le conseil régional a la possibilité de mettre en œuvre des animations régionales du réseau des acteurs de l'eau. En matière de biodiversité, le conseil régional est chef de file pour le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale de la biodiversité. Il copilote le comité régional de la Biodiversité avec l'Etat. Il coordonne les trames vertes et bleues dans le cadre du SRADDET. Il peut créer des réserves naturelles régionales et labelliser les conservatoires d'espaces naturels qui représentent aujourd'hui plus de 3300 sites naturels.

Les communes ou les EPCI – établissements publics de coopération intercommunale – ont notamment à leur charge la collecte et traitement des ordures ménagères, la distribution

publique de l'eau potable, la définition du zonage d'assainissement collectif, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

A ces divers titres, des partenariats nombreux sont mobilisables avec les collectivités territoriales comme avec les opérateurs tels que les agences de l'eau, ainsi qu'avec les grandes institutions locales en lien avec les espaces naturels, notamment les parcs régionaux et les parcs nationaux.

Ces partenariats doivent faire l'objet d'un échange préalable avec les coordonnateurs académiques de l'éducation au développement durable, qui pourront apporter leur expertise et soumettre les projets au comité de pilotage académique EDD, présidé par le recteur d'académie. Les coordonnateurs académiques pourront également consulter et animer en amont des réunions avec les référents EDD d'établissement, de bassins ou de département. Ils contribueront également à permettre que les encadrants de l'internat soient formés, en cas de besoin, aux problématiques de l'EDD.

## Ressources

### Textes de référence

- <https://beta.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759>
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-transition-ecologique-vers-developpement-durable-2015-2020>
- <https://eduscol.education.fr/cid48453/le-partenariat-pourquoi-avec-qui-comment.html#lien2>
- [https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73193](https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73193)
- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-445>

### Méthodes et pratiques :

- <https://eduscol.education.fr/cid48453/le-partenariat-pourquoi-avec-qui-comment.html>
- <https://canope.ac-amiens.fr/edd/>

Des exemples d'actions dans la revue N°29 de Champs Culturels :

<https://education-socioculturelle.ensfea.fr/wp-content/uploads/sites/19/2018/09/CC29-integral.pdf>

### Opérateurs, partenaires de l'Education nationale

- <https://ofb.gouv.fr/loffice-francais-de-la-biodiversite>
- <http://www.reseau-cen.org/fr/decouvrir-le-reseau/qui-sont-les-conservatoires-d-espaces-naturels>
- <http://www.parcsnationaux.fr/fr>
- <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>
- <http://reseauecoleetnature.org/>
- <https://collterinfos.wordpress.com/2019/06/25/reseau-daires-marines-educatives-ame-86-ecoles-labellisees/>
- <https://www.teragir.org/>
- <https://www.fne.asso.fr/>

## Exemples d'actions

- Equipements pérennes contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers biologiques, plates-bandes fleuries et balisages de chemins, mares, en fonction des potentialités locales, etc.)

- Dispositifs d'évaluation et de lutte contre le gaspillage alimentaire, relié à une réflexion collective sur les choix alimentaires ; installation éventuelle d'un poulailler fabrication de composteurs en bois de récupération...
- Récupérations et circuits courts en lien par exemple avec des associations d'insertion par l'activité économique
- Dispositifs de contrôle et de maîtrise des dépenses énergétiques
- Dispositifs de covoiturages
- Hackatons EDD et clean walking
- Open badges pour faire le bilan de ses compétences EDD, « Tous écoresponsable »

Autres exemples sur le site [edd.educagri.fr](http://edd.educagri.fr), sur la page Facebook « Tous écoresponsables » et sur [chlorofil.fr](http://chlorofil.fr) :

- Création de give box, boîte à livres
- Projets des écoresponsables pour lutter contre la précarité menstruelle
- Animation de soirées serious games, escape games sur DD/EDD/ODD
- Médiation par les pairs à l'internat
- Dispositif sentinelle

- **La résidence Sciences**

### Définition du domaine

La culture scientifique et technologique est adossée aux enseignements des mathématiques, des sciences de la vie et de la Terre, de la physique-chimie et de la technologie. Elle repose sur la pratique de démarches scientifiques et contribue à développer la conscience du monde qui nous entoure, à partager les enjeux auxquels il est confronté et à mesurer la contribution essentielle des sciences aux réponses à ses enjeux. Les actions privilégient une pratique scientifique vivante, fondée sur l'investigation et sur l'expérimentation. Elles visent à faire naître ou à conforter une appétence pour les sciences et les pratiques scientifiques et peuvent favoriser une orientation dans ce domaine. L'attention portée à la participation des filles aux actions participera à la déconstruction nécessaire des stéréotypes de genre et favoriser pour elles une orientation scientifique, ce qui constitue un enjeu éducatif et sociétal majeur.

- Le rapport Villani / Torossian propose 21 mesures pour améliorer l'enseignement des mathématiques et redonner le goût de cette discipline ; parmi ces mesures, figurent les échanges avec les autres disciplines, la valorisation des clubs et du partenariat institutionnel avec le périscolaire, la création de « laboratoires de mathématiques » ;
- En partenariat avec le CNRS, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé le 2 octobre 2019 l'année des mathématiques pour 2019-2020. Celle-ci a pour ambition de montrer au grand public le visage vivant des mathématiques et de renforcer le lien entre le monde de la recherche et les enseignants du secondaire.

### Dispositifs et partenariats mobilisables

Pour privilégier une pratique scientifique vivante fondée sur l'expérimentation et faciliter l'usage mutualisé de matériels et de plateaux techniques, des partenariats locaux avec les différents acteurs du monde scientifique pourront être noués (laboratoires, organismes de recherches, musées scientifiques, centre de culture scientifique et technique, associations, universités, lycées, écoles supérieures, etc.). Les projets pourront également se nourrir de rapprochement avec le tissu économique et professionnel local, notamment dans le domaine de l'industrie, ce qui confortera et concrétisera le lien école/entreprise, participera à l'éducation à l'orientation des collégiens et facilitera leur future insertion professionnelle. De même, s'agissant d'un projet porté par les collégiens, la participation de lycéens de filières scientifiques, technologiques ou professionnelles, ou encore d'étudiants peut permettre la mise en place de mentorats entre les élèves.

La mise en œuvre des projets scientifiques peut s'appuyer sur les dispositifs nationaux comme les « ateliers scientifiques et techniques », les ateliers Maths-en-jeans ou « sciences à l'école » (qui assure le pilotage de réseaux d'établissements scolaires équipés d'instruments d'expérimentation, celui de différents concours scientifiques nationaux et internationaux, et qui propose des supports didactiques variés) mais aussi sur des projets locaux innovants, en lien avec les différents acteurs scientifiques ; ils peuvent s'inscrire opportunément dans les événements nationaux comme la Fête de la science, la semaine des mathématiques, la journée de la géologie, et dans les nombreux concours proposés : Prix "La Main à la Pâte" de l'Académie des sciences, concours « course en cours », concours « Sciences Factor », concours « C génial », concours videodimath, etc.

## Ressources

- [□ https://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html](https://www.education.gouv.fr/cid126423/21-mesures-pour-l-enseignement-des-mathematiques.html)
- [□ https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CSTI/57/9/SNCSTI\\_Synthese\\_728579.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/CSTI/57/9/SNCSTI_Synthese_728579.pdf)
- [□ https://eduscol.education.fr/cid46776/ateliers-scientifiques-et-techniques.html](https://eduscol.education.fr/cid46776/ateliers-scientifiques-et-techniques.html)
- [□ https://eduscol.education.fr/pid37397/culture-scientifique-technique-et-industrielle.html](https://eduscol.education.fr/pid37397/culture-scientifique-technique-et-industrielle.html)
  
- [□ https://eduscol.education.fr/cid113839/ateliers-math.en.jeans.html](https://eduscol.education.fr/cid113839/ateliers-math.en.jeans.html)
- [□ http://www.sciencesalecole.org/qui-sommes-nous/](http://www.sciencesalecole.org/qui-sommes-nous/)
- [□ https://www.fondation-lamap.org/fr/prixlamap](https://www.fondation-lamap.org/fr/prixlamap)
- [□ https://eduscol.education.fr/cid56178/course-en-cours.html](https://eduscol.education.fr/cid56178/course-en-cours.html)
- [□ https://eduscol.education.fr/cid113864/concours-science-factor.html](https://eduscol.education.fr/cid113864/concours-science-factor.html)
- [□ https://eduscol.education.fr/cid60175/concours-c.genial.html](https://eduscol.education.fr/cid60175/concours-c.genial.html)
- [□ https://eduscol.education.fr/cid134651/concours-videodimath.html](https://eduscol.education.fr/cid134651/concours-videodimath.html)

## Exemples d'actions

- [□ https://emile-falabregue.cybercolleges42.fr/projets-en-cours/l-atelier-de-pratique-scientifique/](https://emile-falabregue.cybercolleges42.fr/projets-en-cours/l-atelier-de-pratique-scientifique/)
- [□ https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=12140](https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=12140)
- [□ https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche10743.pdf](https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche10743.pdf)
- [□ https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche10888.pdf](https://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche10888.pdf)
- [□ https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=7886](https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=7886)
- [□ https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=11190](https://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=11190)

- **La résidence Métiers**

### **Définition du domaine**

Le thème « métiers et orientation » des résidences à thèmes peut se décliner selon deux modèles :

- il peut constituer la thématique à part entière de l'internat-résidence. Il s'adresse aux lycées, principalement les lycées professionnels principalement situés en zone rurale et de montagne mais peut également être adaptés. Son articulation avec les internats des campus pro, lorsqu'ils existent, permet d'offrir une offre cohérente en matière d'internat à la fois dans une logique territoriale et de filière professionnelle.
- Il peut constituer une thématique associée à une résidence portée principalement par un autre thème et permet de penser la déclinaison de cet autre thème sous un angle « métiers et orientation » : les métiers du sport pour les résidences à thème sport, les métiers des arts et de la culture, les métiers du numérique, les métiers scientifiques.

La résidence « métiers et orientation » doit mettre à l'honneur les métiers et l'accompagnement à l'orientation en privilégiant la découverte d'une ou de plusieurs filière(s) professionnelle(s) et la diversité de ses métiers. Cette découverte pourra faciliter la concrétisation d'un projet d'orientation direct vers une filière professionnelle ou offrir des perspectives permettant de répondre à l'élaboration d'un projet d'orientation à plus long terme. Les actions mises en œuvre contribueront à la construction par les élèves d'une représentation objective du monde économique et social, dégagée des stéréotypes sociaux ou de genre. La résidence à thème « métiers et orientation » ne se veut donc pas réservée exclusivement à des élèves qui se destinent à intégrer la voie professionnelle, mais doit constituer, pour chaque élève, quel que soit son projet d'orientation, une ouverture vers les métiers et le monde économique, au-delà du territoire de proximité.

La résidence « métiers et orientation » peut donner lieu à une réalisation collective conduite par les élèves de l'internat au profit notamment des autres élèves de l'établissement telle que l'organisation d'une exposition sur les secteurs économiques, métiers, formations, parcours ; l'organisation d'une rencontre avec un ou des professionnels, l'organisation d'une visite d'une entreprise locale... Cette réalisation collective favorise ainsi parfaitement l'intégration de l'internat - résidence dans le projet éducatif de l'établissement.

La résidence « métiers et orientation » pourrait notamment faciliter l'accueil d'élèves, étudiants ou apprentis qui, dans le cadre de leur stage, période d'alternance ou période de formation en milieu professionnel, peuvent avoir besoin d'un hébergement, notamment pour une durée limitée (une période de stage par exemple) ou discontinue (1 semaine sur 2 par exemple). Ces élèves, étudiants ou apprentis pourraient ainsi contribuer aux actions de la résidence « métier et orientation » en présentant, par exemple, les compétences développées dans le cadre de leur formation, en centre/établissement comme en milieu professionnel.

### **Dispositifs et partenariats mobilisables**

La réponse au cahier des charges de l'internat – résidence « métiers et orientation » mettra en évidence les actions et les partenariats mis en place, en veillant bien à intégrer dans le projet de la résidence à thème :

- ✎ les acteurs académiques de l'orientation et la collectivité régionale qui agissent conjointement pour l'information et l'orientation des élèves, des étudiants et des apprentis, conformément au cadre national de référence et à la convention régionale qui le décline ;



- ✎ les partenaires des mondes économique, professionnel et associatif, tout particulièrement ceux mandatés par la région : entreprises et associations, branches et syndicats professionnels ... ;
- ✎ les autres établissements présents sur le territoire ;
- ✎ les ressources de l'ONISEP ;
- ✎ la découverte du territoire en termes d'activité économique et de besoins en emplois et compétences ;
- ✎ les événements à partir desquels la découverte des métiers et le travail sur l'orientation peuvent être valorisés tels que salons, forums, journées portes ouvertes, calendrier Affelnet ou Parcoursup, ...

Les actions proposées dans le cadre de la résidence thématique « métiers et orientation » seront pensées dans le prolongement des actions éducatives et pédagogiques menées sur le temps de la scolarité, notamment avec :

- ✎ l'accompagnement à l'orientation et les séquences d'observation en milieu professionnel en classes de quatrième et de troisième et au lycée ;
- ✎ les séquences d'observation en milieu professionnel ;
- ✎ la découverte professionnelle en 3<sup>ème</sup> de l'enseignement professionnel ;
- ✎ la famille des métiers, l'accompagnement à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle et les périodes de formation en milieu professionnel au lycée professionnel.
- ✎ Les actions autour de la persévérance scolaire, le développement de la confiance en soi des jeunes pour croire davantage en leurs capacités, lever les réflexes d'autocensure et les amener à poursuivre leurs études.

## Ressources

De nombreuses actions éducatives peuvent guider la mise en œuvre de la résidence à thème « métiers et orientation ». Des ressources sont notamment disponibles ci-après :

- ✎ <https://eduscol.education.fr/cid47920/programme-des-actions-educatives-2019-2020.html>
- ✎ <https://eduscol.education.fr/pid23597-cid137316/les-actions-de-decouverte-du-monde-professionnel.html>
- ✎ <http://www.onisep.fr/>
- ✎ <http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>
- ✎ <http://www.horizons21.fr/>
- ✎ <http://www.nouvelle-voiepro.fr/>
- ✎ <http://www.terminales2019-2020.fr/>

Des séquences d'observation en milieu professionnel peuvent être proposées à tous les élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et du lycée (décret n° 2019-636 du 24-6-2019) : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=143754](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143754)

-Réseau Insertion Egalité : Accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation »  
<https://reseau-insertion-egalite.educagri.fr/wakka.php?wiki=Orientation>

-Guide de l'accompagnement du projet personnel scolaire et professionnel du jeune  
[https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/03-actions/orientation/guide-ppsp/guide-ppsp-0718-complet.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/03-actions/orientation/guide-ppsp/guide-ppsp-0718-complet.pdf)

-<https://article-1.eu/actualites/lassociation-article-1-lance-le-premier-contrat-impactsocial-les-zones-ruralesau-coeur-de-l experimentation/>

-Plateforme Inspire : <https://www.inspire-orientation.org/>

## Exemples d'actions

### **Je filme le métier qui me plaît**

Sensibilisation des collégiens, lycéens et étudiants, dans le cadre de leur orientation, au monde du travail ainsi qu'aux différentes représentations qu'ils ont des métiers, par la réalisation d'un reportage vidéo d'une durée de 3 minutes maximum.


<http://jefilmelemetierquimeplait.tv/>

### **Concours "L'Avenir s' imagine !"**

Concours de textes, vidéos ou blogs propose aux élèves en individuel ou en groupe classe d'exprimer leur vision d'un métier dans vingt ans pour imaginer autrement leur avenir et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société.

Thématique 2019-2020= « Se déplacer dans les airs et l'univers en 2040 »

<http://lavenirsimagine.com/>

 **Semaine école – entreprise (~ novembre de chaque année)** Actions de sensibilisation au monde de l'entreprise. <http://eduscol.education.fr/cid45666/semaine-ecole-entreprise.html>

### **Semaine de l'industrie (~ mars de chaque année)**

Semaine pour sensibiliser les élèves et le grand public au secteur industriel et à ses métiers

<http://entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>

### **o Journées de l'entrepreneuriat féminin (~ mars chaque année)**

En partenariat avec l'association 100000 entrepreneurs, des femmes entrepreneures témoignent de leur aventure entrepreneuriale dans les établissements afin de promouvoir l'esprit d'entreprendre, au féminin.

### **Semaines de l'orientation**

Deux semaines pour aider les lycéens à préciser leur projet d'avenir

<https://eduscol.education.fr/cid136099/les-semaines-de-l-orientation-au-lycee.html>

Mais aussi pour certaines filières professionnelles :

### **Deciday!**

Journée nationale durant laquelle les professionnels de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs et des activités de tourisme vont à la rencontre des jeunes afin de les sensibiliser aux métiers, de valoriser les débouchés et les opportunités d'emploi du secteur.

<http://deciday.fr/>

### **Coupe Antoine de Saint Exupéry**

Promouvoir les métiers de l'aérien à travers un concours récompensant la production (texte, illustration, etc.) la plus originale et la plus convaincante d'un métier du transport aérien.

<http://coupe-antoine-de-saint-exupery.com/>

### **Ingénieurs et techniciens dans les classes**

L'opération permet d'illustrer l'enseignement des sciences et des techniques avec des exemples concrets d'applications dans les entreprises et de faire connaître les métiers et les carrières scientifiques et techniques.

<http://cgenial.org/82-nos-actions/83-ingenieurs-et-techniciens-dans-les-classes>

## 2. Les internats d'excellence

**L'internat labellisé « internat d'excellence » s'appuie sur un pilotage national et académique permettant de créer une offre cohérente et attractive. L'excellence scolaire ne constitue pas un critère de sélection pour ces internats qui se définissent comme une « promesse de réussite scolaire », grâce à une offre pédagogique et éducative ambitieuse et un accompagnement personnalisé renforcé**

L'internat d'excellence répond aux exigences du cahier des charges rappelées dans la partie I (critères de labellisation) et fait l'objet de trois points d'attention particulière.

### 2.1. Les publics visés

#### Les élèves motivés pour le projet de l'internat

Le projet d'une scolarisation à l'internat d'excellence constitue **le projet du jeune ainsi que celui de sa famille**. Au-delà de l'information aux familles, un réel engagement auprès des élèves et de leurs parents, une adhésion au projet de l'internat est recherchée. Cette motivation doit être recherchée à la fois dans le dossier de candidature et lors de l'entretien individuel avec l'élève et sa famille avant l'admission à l'internat.

#### Les élèves issus de milieux socialement et financièrement défavorisés

L'internat d'excellence s'adresse prioritairement aux élèves scolarisés en éducation prioritaire et issus de milieux socialement défavorisés. L'internat d'excellence peut également répondre à des besoins particuliers liés à des phénomènes de rupture sociale, économique, affective ou à des conditions de travail particulières des parents (horaires décalés par exemple).

Il peut être implanté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les cités éducatives sont une opportunité pour l'internat d'excellence grâce à la possibilité de mobiliser des partenariats nombreux dans le projet éducatif de l'internat.

Les freins financiers ne doivent pas constituer un obstacle à l'accès à l'internat. Les aides sociales mobilisables seront communiquées aux familles en veillant aux phénomènes de renoncement aux droits. Les familles doivent par exemple pouvoir bénéficier d'une aide à la constitution des dossiers de demandes de bourses ou d'autres types de financements comme les fonds sociaux des établissements.

### 2.2. Un cadre d'apprentissage plus favorable pour sécuriser le parcours de l'élève

#### Un outil au service de la réussite des élèves

Afin de se positionner comme un outil au service de la réussite des élèves, l'internat d'excellence accompagne les internes au plus près de leurs besoins pour les conduire au maximum de leur potentiel. Il s'agit bien de repérer prioritairement des publics de l'éducation prioritaire et des territoires urbains qui pourraient tirer parti d'une scolarisation en internat, quel que soit leurs résultats scolaires. L'internat d'excellence propose des réponses à destination de ces publics qui sont diverses et coordonnées pour s'adapter aux besoins des internes.

## Un accompagnement personnalisé et renforcé

L'internat d'excellence propose un accompagnement pédagogique et éducatif personnalisé et renforcé. Cet accompagnement est un fil conducteur essentiel du projet, impliquant un travail coordonné et partagé des équipes pédagogique et éducative. Le développement des compétences des élèves est articulé entre la complémentarité d'activités entre les apprentissages au sein de la classe et le développement de compétences hors la classe.

Les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique cohérent. Une attention particulière sera apportée à la cohérence globale du projet éducatif qui devra à la fois promouvoir l'ambition et la persévérance scolaire, l'ouverture sociale et culturelle des élèves accueillis tout en évitant les phénomènes parfois observés de sur-sollicitation.

**C'est au cœur de la question de l'accompagnement social, éducatif et pédagogique que doit se trouver la réponse à l'accueil des jeunes et à leur développement personnel. L'internat d'excellence guide les élèves accueillis vers une orientation choisie et une citoyenneté assumée.**

### 2.3. Les modalités d'accueil

#### Un repérage des élèves bénéficiaires réalisé très en amont

Un repérage des élèves s'effectue dans les années qui précèdent l'entrée en 6<sup>ème</sup> pour la scolarisation en internat en collège, ou en collège pour intégrer un internat en lycée. Pour tous les élèves qui n'auraient pas pu se voir proposer ce mode de scolarisation, ou qui à un moment donné auraient vu leur situation personnelle évoluer, une possibilité permanente d'intégrer un internat, même en cours d'année scolaire, peut être envisagée. Les élèves ayant bénéficié d'une scolarisation en internat au collège bénéficient d'une priorité s'ils souhaitent continuer leur scolarisation via un internat en lycée, au titre de la continuité de leur parcours.

Il est fait appel aux personnels enseignants, en particulier à l'école, et aux équipes pédagogiques et éducatives au collège et au lycée, en mesure de repérer les élèves susceptibles de bénéficier d'un accompagnement en internat d'excellence. Ces personnels veillent à ne pas pénaliser un élève « moyen » qui aurait besoin d'un d'accompagnement pour progresser. Une priorité est donnée à ceux ne disposant pas à la maison d'un environnement propice (ne disposant pas d'espace et/ou des outils nécessaires pour faire ses devoirs par exemple).

#### Un accueil et une participation des familles à la vie de l'internat

Un accueil spécifique des élèves et des familles peut être réalisé au sein de l'internat d'excellence en amont de l'inscription afin que les parents et l'élève identifient les lieux, le projet d'internat, les règles de vie à l'internat, ainsi que tout élément aidant à la prise de décision finale en faveur du choix de l'internat.

Une opération « essai à l'internat » peut être proposée aux jeunes et à leurs familles afin de déterminer si ce type de scolarisation conviendrait à l'élève et à sa famille.

Pour les élèves internes, l'accueil et l'accès des familles est privilégié selon une périodicité à définir selon les besoins afin d'associer les parents au projet d'internat ainsi qu'à l'accompagnement de l'élève interne.

## 3. Les internats du pro

### 3.1. Définition du domaine : l'internat du pro, un épicerie de la vie du lycée professionnel et du Campus des métiers et des qualifications

L'internat du pro, vise à faire émerger de véritables lieux de vie et de formation pour les élèves et les étudiants. Ces lieux doivent permettre la rencontre des acteurs économiques et académiques concernés par les établissements d'accueil. Ils doivent également permettre de valoriser les métiers dans le contexte économique du territoire ainsi que les parcours de formations proposés au sein du lycée ou du campus des métiers et des qualifications.

L'internat du pro est au service du bien être des élèves. En amont, il permet une orientation optimale des jeunes et non un choix d'étude conditionné à la proximité du domicile. Pendant la durée des études, il assure des conditions de travail et de vie favorisant leur réussite et leur épanouissement. En aval, il anime une communauté d'anciens pour favoriser les échanges et l'insertion professionnelle des jeunes.

### 3.2. Eligibilité au label internat du pro : profil du porteur de projet

Sont éligibles au label Internat du pro les projets portés :

- ✎ par un lycée professionnel ou polyvalent ;
- ✎ par un ou plusieurs lycées professionnels ou polyvalents membres d'un Campus des métiers et des qualifications.

A noter : un projet d'internats du pro portés par un ou plusieurs établissements membres d'un Campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans le prolongement du critère 8 du cahier des charges de ces campus<sup>1</sup>. En conséquence, l'offre d'internat s'insère dans la stratégie du campus et s'adresse aux établissements membres de ce campus. L'internat du pro est un levier particulièrement pour la mise en œuvre des éléments attendus pour les campus d'excellence dans le critère 8 « *des lieux d'innovation et d'épanouissement pour les bénéficiaires* ».

<sup>1</sup> Legifrance, arrêté du 26 septembre 2019 relatif au cahier des charges national pour l'obtention ou le renouvellement du label « campus des métiers et des qualifications »  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/9/26/MENE1925423A/jo/texte>

### 3.3. Nature des projets attendus

Les projets d'internat du pro développent une offre de services pour tous les bénéficiaires (formation initiale par voie scolaire ou d'apprentissage et formation continue) engagés dans l'offre de formation de l'établissement ou du campus des métiers et des qualifications.

Le projet doit répondre aux critères du présent cahier des charges définis dans la partie I – Critères de labellisation.

Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- il accompagne le développement des filières de formation spécifiques du campus et s'inscrit dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle contribuant au maintien des compétences des jeunes dans les territoires ;
- il justifie la cohérence entre les capacités des structures de formation du campus et la capacité d'hébergement.

Pour l'offre de services proposée par l'internat du pro, 4 familles d'activités sont identifiées :

#### A. Proposer des solutions d'hébergement / de logement nouvelles ou renouvelées

- ☞ Créer ou rénover des solutions d'hébergement intégrées aux établissements de formation permettant de satisfaire un besoin avéré pour les jeunes en formation : courts séjours, séjours fractionnés hors location (un jeune peut ainsi libérer son logement pendant sa PFMP ou s'il devient apprenti en cours d'année ou encore, s'il fait une mobilité internationale...), ... ;

#### B. Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Développer une offre d'hébergement ouverte à de nombreuses catégories de bénéficiaires : élèves, étudiants, apprentis, stagiaires en formation continue, apprenants en programme d'échange et enseignants en formation.

#### **Enrichir le parcours, le sentiment d'appartenance et les expériences campus des publics**

- ☞ Offrir un espace d'orientation en lien avec les métiers et parcours proposés par l'établissement et le campus ;
- ☞ Valoriser les réalisations des élèves : présentation des chefs d'œuvre, ... ;
- ☞ Proposer une offre d'accompagnement des publics fragiles ;

Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Mettre en place des projets pour faciliter l'intégration des élèves étrangers en mobilité dans la vie de campus ;
- Etre en capacité d'accueillir dans un même site plusieurs publics, par exemple : stagiaires en formation continue, chefs d'entreprise... (aménagement des amplitudes horaires, ...).



### C. Développer les compétences « douces » des jeunes

- Faciliter l'accès des jeunes à des activités culturelles et sportives ;
- Héberger la vie associative interne (ex. maison des apprenants...) ou externe (ex. associations sur l'entrepreneuriat, junior entreprise, ...);
- Valoriser les initiatives et engagements des apprenants et des personnels des établissements...

### D. Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Créer des projets communs entre les associations de lycéens et d'étudiants au sein du campus pour dynamiser les ALESA par exemple ;

### **Renforcer les liens avec les partenaires et faciliter de nouvelles logiques partenariales qui viennent enrichir l'écosystème dans lequel évolue l'internat**

- Faciliter les projets collaboratifs par exemple : organisation d'un hackathon sur le site de l'établissement avec possibilité d'hébergement ;
- Accueillir des événements de type : journées portes ouvertes, job-dating pour de la recherche de stages, de PFMP, de contrats en alternance...

### Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Ouvrir l'offre de service aux partenaires économiques du campus : espaces de coworking pour les acteurs du territoire pouvant être loués ;
  - Organiser des universités d'été pendant les vacances scolaires
- 3.4. Dispositifs et partenariats mobilisables et rôle dans l'opération désignée

La réponse au cahier des charges de l'internat du pro mettra en évidence les actions et les partenariats mis en place.

### Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Les partenaires des mondes économique, professionnel et associatif du territoire, adaptés à la filière du campus (entreprises, associations, branches et syndicats professionnels, OPCO...) sont systématiquement présents ;
  - De nouvelles logiques partenariales avec des modes de contractualisation innovants, qui laissent une place importante aux acteurs privés (entreprises, fondations) pouvant y jouer tour à tour le rôle de client ou de mécène, seront mis en place
- 3.5. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles au présent appel à projet, le projet devra répondre aux caractéristiques cumulatives suivantes :

- ✎ L'animation de la vie de l'internat pro, nécessite une équipe dédiée à la gestion et à l'exploitation des infrastructures et l'existence d'une entité organisatrice de l'offre (qu'il s'agisse de l'offre d'internat, culturelle ou sportive).

### Spécificité(s) pour un projet d'internat du pro porté par un établissement membre d'un campus :

- Le porteur de projet, devra démontrer l'existence d'une organisation en capacité de porter et aérer le projet en lien avec le Campus des métiers et des qualifications.

### 3.6. Processus de labellisation

Tous les projets d'internats du pro, portés ou non par un Campus des métiers et des qualifications, devront faire l'objet d'une instruction pour l'obtention du label au regard du présent cahier des charges internats du XXI<sup>e</sup> siècle. L'établissement porteur dépose sa candidature selon la procédure définie en partie II du présent appel à projet.

### III. PROCESSUS DE LABELLISATION ET MODALITES DE CANDIDATURE

#### 1. Critères d'éligibilité

Le présent cahier des charges s'adresse à tous les établissements agricoles. L'internat peut également être mutualisé entre plusieurs établissements et se situer hors les murs de l'établissement.

Les projets seront élaborés par l'établissement porteur de projet qui devra candidater à l'une des trois déclinaisons du label : résidence thématique, internat d'excellence ou internat du pro. Les projets seront validés et sélectionnés au niveau académique sous l'autorité du DRAAF qui sera chargé de déposer formellement le ou les dossier(s) de candidature retenu(s) auprès de la DGER.

**Aucune candidature directe émanant d'un établissement ne pourra être retenue comme éligible par le comité national de labellisation.**

Le dossier de candidature sera composé de la fiche de candidature soigneusement complétée, qui n'excédera pas 20 pages, complétée par d'éventuelles annexes, le tout n'excédant pas 40 pages.

#### 2. Critères de sélection

Les projets éligibles seront évalués sur la base des éléments suivants :

- ☞ la cohérence du projet éducatif de l'internat et son adéquation avec les critères de labellisation définis au I ;
- ☞ la qualité du dossier, notamment dans ses modalités d'élaboration (concertations, méthode ...) et de mise en œuvre, suivi, pilotage et évaluation ;
- ☞ l'articulation du projet avec l'écosystème local (association des collectivités territoriales, qualité des partenariats engagés, cohérence avec le projet académique et les politiques territoriales, opportunités de l'internat pour le territoire ...).

Les dossiers de candidature (annexe à renseigner) devront décrire précisément comment le projet d'internat entend répondre aux attendus décrits dans la partie I « L'internat du XXI<sup>e</sup> siècle : critères de labellisation ».

Les différentes rubriques de la fiche de candidature présentée en annexe du présent cahier des charges permettront de valoriser le diagnostic territorial établi, les modalités d'élaboration du projet, et enfin son contenu au regard des différents critères de labellisation exposés.

#### 3. Modalités de sélection

Concernant les établissements relevant de la tutelle du MAA :

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche sera chargée d'examiner les dossiers des établissements et pourra, le cas échéant, demander au porteur de projet des éléments d'appréciation complémentaires. Elle procédera à la labellisation des projets retenus.

#### 4. Durée de validité du label et évaluation

Le label est accordé pour une durée de cinq années scolaires complètes. Pour son renouvellement, le projet éducatif d'internat devra faire l'objet d'une évaluation qui sera articulée avec celle de l'établissement.

Chaque projet devra préciser dans son dossier de candidature le dispositif d'auto-évaluation envisagé. La conception de ce dispositif d'auto-évaluation fait partie des prérogatives de

l'équipe-projet chargée de la mise en œuvre du projet éducatif de l'internat et constitue un élément essentiel de l'appréciation du projet.

## 5. Calendrier

- La campagne de labellisation des Internats du XXI<sup>e</sup> siècle est ouverte jusqu'au 30 septembre 2021 en vue d'une labellisation effective pour l'année 2021.
- Les dossiers de candidature sélectionnés par l'autorité académique devront être envoyés à l'adresse [baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr) **avant le 30 septembre 2021**. Seuls les projets ayant satisfait aux conditions d'éligibilité seront examinés par le comité national de labellisation.

# ANNEXE

**DOSSIER DE CANDIDATURE A LA LABELLISATION  
ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE DU**

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**



## **DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de Chlorofil à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/internat>.

## **DÉPÔT DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par l'autorité académique sous forme électronique à l'adresse [baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr) avant le :

**30 septembre 2021**

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Vos questions pourront être posées à l'adresse suivante :

[baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:baevs-sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr)

**DOSSIER DE CANDIDATURE A LA LABELLISATION  
INTERNATS DU XXIème siècle - Internat d'Excellence**

Internat d'excellence       Residence tematique       Internat au pro

**VISAS :**

<b>Chef d'établissement – porteur du projet</b>	
<b>DRAAF</b>	

**Contact du chef/coordonnateur de projet :**

**Nom :**

**Fonction :**

**Courriel :**

**Téléphone :**

**Fiche d'identité de l'établissement porteur du projet d'internat :**

<b>Académie</b>	
<b>Nom de l'établissement porteur du projet d'internat</b>	
UAI de l'établissement	
Adresse postale	
Nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2020	
Nombre d'internes inscrits à la rentrée 2020 (total)	
Nombre de places d'internat disponibles à la rentrée 2020	
Dont nombre de places filles	
Dont nombre de places garçons	
Dont nombre de places réservées aux étudiants (CPGE, BTS)	
Niveaux et formation des élèves internes à la rentrée 2020	
L'internat accueille des élèves scolarisés dans un autre établissement (oui/non)	

**Fiche de présentation du projet en vue de la labellisation (maximum 20 pages)**



<b>Intitulé du projet</b>	
<p><b>1. Diagnostic et ancrage territorial</b></p> <p>(contexte local, association des collectivités territoriales, mobilisation de partenariats locaux, articulation avec les politiques territoriales...)</p>	

<p><b>2. Modalités d'élaborati on du projet</b></p> <p>(chef de projet, personnels et partenaires mobilisés dans l'élaboration du projet, consultations menées, actions de communication ...)</p>	
---	--

**3. Le projet  
éducatif  
de l'internat**

(articulation  
avec le projet  
d'établissement  
et/ou contrats  
d'objectifs, offre  
pédagogique et  
éducative,  
dispositifs  
d'accompagnement  
à l'orientation,  
sécurisation des  
parcours ...)

**4. Le public  
cible**

(modalités  
de  
recrutement  
des futurs  
internes)

**5. La  
politique de  
ressources  
humaines**

(moyens dédiés  
à l'internat,  
recrutement,  
formation des  
personnels ...)

**6. Le cadre  
de vie et  
les  
conditions  
d'hébergement**

**7. Pilotage du projet**

(instances de gouvernance, chef de projet/pilote(s), communication )

**8. Dispositif d'auto-évaluation du projet**

**9.  
Financemen  
ts et  
moyens  
mobilisés**

**Liste des  
annexes**  
(maximum 20  
pages)

